



COLLECTE DES DÉCHETS 2011

	HABITAT COLLECTIF	HABITAT PAVILLONNAIRE
ORDURES MÉNAGÈRES	Lundi, mercredi, vendredi	Mardi, samedi
JOURNAUX - MAGAZINES EMBALLAGES LÉGERS / RECYCLABLES Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve...) et cartonnés (briques, cartonnettes...)	Jeudi (conteneurs jaunes)	Jeudi (sacs jaunes)
DÉCHETS VERTS	/	Tous les mercredis au moyen de sacs en papier du 30 mars au 23 novembre 2011 L'accès à la déchetterie est autorisé pour : - des branches supérieures à 10 cm de diamètre Sur autorisation préalable à demander auprès des Services Techniques : - des apports importants (terrains de grande superficie) - des apports exceptionnels (gros travaux d'entretien)
OBJETS ENCOMBRANTS	Secteur grands ensembles (Toit et Joie Général Férié et Edouard Belin, Mail I et II, l'Avre, Chemin de Ronde et 3F, Cité Jardin, Vigneraie/Sous-Bois) : 27 janvier, 17 février, 24 mars, 21 avril, 26 mai, 16 juin, 28 juillet, 18 août, 22 septembre, 20 octobre, 24 novembre, 15 décembre	Secteur Est : le 3 ^{ème} jeudi des mois impairs : 20 janvier, 17 mars, 19 mai, 21 juillet, 15 septembre, 17 novembre Secteur Ouest : le 3 ^{ème} jeudi des mois pairs : 17 février, 21 avril, 16 juin, 18 août, 20 octobre, 15 décembre
VERRE <i>Apport volontaire</i>	Emplacements : allée des Poiriers, place du Petit Prince, av. Jules Ferry (à côté de l'entrée de la résidence Les Fougères), angle av. de St Germain - av. de Chavenay, piscine, parking du cinéma, rue Jacques Duclos, square Massenet, place de la République, parking du Chêne Sorcier, rue du Docteur Roux, av. Robespierre, place du Val Joyeux	
DÉCHETS DE SOINS - <i>Apport volontaire</i> Déchets de soins piquants, coupants ou tranchants (seringues, aiguilles, lames de rasoir...)	La borne de collecte automatisée se situe sur le parking de la Poste. Pour pouvoir utiliser la borne, vous devez vous procurer un conditionnement spécifique, avec code barres, auprès de votre pharmacien.	
DÉCHETTERIE <i>rue Jacques Duclos, près du Centre Technique Municipal</i> Inscription obligatoire à la déchetterie. Dépôt de gravats, tout venant, déchets verts, batteries, ferraille, huile de vidange, textiles, bouchons en plastiques, cartons ondulés, verre, peintures, vernis, produits phytosanitaires, huiles ménagères, aérosols, lampes, radiologies, piles...	Fermée : lundi, mardi et jours fériés Ouverte : mercredi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 heures / samedi et dimanche de 9 h 30 à 13 heures	
DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES Gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur...) Écrans (Ordinateur, TV...) Petits appareils (outils, portables...), lampes usagées...	Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ne sont plus ramassés par les encombrants. Ils doivent être déposés directement à la déchetterie. <i>Si vous achetez un appareil neuf, rapportez l'ancien à votre vendeur qui a l'obligation de le reprendre.</i>	

